

Séance publique du conseil communal du 11 avril 2024

Approbation de l'ordre du jour.

1. Adaptation du règlement d'occupation des postes du personnel enseignant de l'école fondamentale de Redange/Attert ;
2. Adaptation du règlement d'ordre intérieur de l'école fondamentale ;
3. Saisine du projet de modification ponctuelle du PAG « Parc Worré » à Redange/Attert ;
4. Approbation d'actes, de contrats et de conventions ;
5. Fixation du prix de vente d'un livre intitulé : Kropemann-Fest und Kropemann-Theater in Redingen/Attert 2018-2023 ;
6. Allocation de jetons de présences aux membres des commissions légales et consultatives communales ;
7. Fixation de l'indemnité relative aux frais de distribution des fiches de recensement et des convocations pour les élections;
8. Décision de vendre la friterie mobile ;
9. Approbation d'un règlement relatif à la sécurité et à la discipline pour le transport scolaire ;
10. Adaptation des critères concernant les cadeaux à allouer lors de la célébration de mariages ou d'anniversaires de résidents ;
11. Décision d'adhésion de la commune d'Ell au Syndicat Intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature ;
12. Approbation du budget rectifié de l'année 2023 et du projet de budget de l'année 2024 de l'Office Social du Canton de Redange ;
13. Dénomination de la chaussée du lotissement dans l'Allée des Tilleuls à Redange/Attert ;
14. Adaptation du règlement général de circulation ;
15. Signature d'une autorisation pour le receveur communal d'entamer les poursuites judiciaires contre différents débiteurs de la commune.

Présents : M. Henri GEREKENS, bourgmestre et Mme Danielle SIMON-ARENDE et M. Jeff LISARELLI, échevins, Mme Monique BODEVIN-WOLSFELD, M. Tom FABER, Mme Monique KUFFER, M. Luc PAULY, M. Romain REDING et Mme Jeanny VALENT-WELFRING, conseillers.

Mme Muriel SEIL-NOURISSIER, secrétaire.

Absents : M. Norbert NILLES, conseiller excusé, votant par procuration donnée à M. Tom FABER conseiller, conformément à l'article 19 bis de la loi communale et M. Henri THILL, conseiller excusé, votant par procuration donnée à Mme Jeanny VALENT-WELFRING, conseillère, conformément à l'article 19 bis de la loi communale.

Toutes les décisions, à part celle relative au point à l'ordre du jour numéro 3, ont été prises à l'unanimité.

Adaptation du règlement d'occupation des postes du personnel enseignant de l'école fondamentale de Redange/Attert

Approbation de différentes modifications au règlement d'occupation des postes du personnel enseignant de l'école fondamentale de Redange/Attert. Une copie du règlement adapté peut être demandée auprès du secrétariat communal.

Adaptation du règlement d'ordre intérieur de l'école fondamentale

Approbation de différentes modifications au règlement d'ordre intérieur de l'enseignement fondamental. Une copie du règlement adapté peut être demandée auprès du secrétariat communal.

Saisine du projet de modification ponctuelle du PAG « Parc Worré » à Redange/Attert

Approbation du projet de modification ponctuelle du PAG au lieux-dits « Grand-Rue » et « Rue de Niederpallen » à Redange/Attert, sis commune de Redange, section D de Redange, sur des fonds inscrits aux numéros 58/3857 ; 58/6172 et 80/5554 du cadastre.

Approbation d'actes, de contrats et de conventions

- Acte d'échange immobilier du 4 avril 2024, conclu avec M. Albert DONDLINGER par lequel il cède à la commune de Redange/Attert les fonds repris au tableau ci-après :

N° cadastre	Section	Lieu-dit	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
32/1066	E de Reichlange	Langwies	Pré	2	65	05

En contre-échange, la Commune cède et abandonne à la partie susmentionnée, la propriété immobilière ci-après, sise sur le territoire de la commune de Redange/Attert, inscrite au cadastre de la même commune, section C d'Ospern, à savoir :

N° cadastre	Section	Lieu-dit	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
696/2354	C d'Ospern	Im Ecker	Terre labourable	0	27	00
697/2355	C d'Ospern	Im Ecker	Terre labourable	0	50	10
698	C d'Ospern	Im Ecker	Terre labourable	0	6	60
701/2357	C d'Ospern	Im Ecker	Terre labourable	0	51	50
703/1809	C d'Ospern	Im Ecker	Terre labourable	0	26	40
703/1810	C d'Ospern	Im Ecker	Terre labourable	0	29	90
703/2358	C d'Ospern	Im Ecker	Terre labourable	0	71	50

2	63	00
----------	-----------	-----------

- Approbation d'un acte de constitution de servitude du 21 mars 2024 par-devant Me. Mireille HAMES, notaire de résidence à Mersch, conclu avec M. Paul GLOESENER de Nagem concernant la constitution d'une servitude de parcelles sises à Nagem, appartenant à M. Paul GLOESENER de Nagem, inscrites au cadastre comme suit :
Place, sise section B de Nagem au lieu-dit "rue Principale", numéro cadastral 243/2589 ;
Pré, sis section B de Nagem au lieu-dit "Im Weiher", numéro cadastral 249/2156 ;
Pré, sis section B de Nagem au lieu-dit "Im Weiher", numéro cadastral 249/2651 ;
Pré, sis section B de Nagem au lieu-dit "Im Weiher", numéro cadastral 249/2160 ;
- Approbation d'un acte de constitution de servitude du 21 mars 2024 par-devant Me. Mireille HAMES, notaire de résidence à Mersch, conclu avec Mme HANSCHE Marie-Josée et Mme HANSCHE Brigitte de Nagem concernant la constitution d'une servitude de

parcelles sises à Nagem, appartenant à Mme HANSCHE Marie-Josée et Mme HANSCHE Brigitte de Nagem, inscrites au cadastre comme suit :

Pré, sis section B de Nagem au lieu-dit "Muehlenbusch", numéro cadastral 749/2792 ;

Pré, sis section B de Nagem au lieu-dit "Muehlenbusch", numéro cadastral 749/2793 ;

Terre labourable, sis section B de Nagem au lieu-dit "Muehlenbusch", numéro cadastral 749/1093 ;

Pré, sis section B de Nagem au lieu-dit "Unter den Garten", numéro cadastral 994/2755 ;

- Acte de constitution de servitude du 21 mars 2024 par-devant Me. Mireille HAMES, notaire de résidence à Mersch, conclu avec M. WELSCHER Joseph et Mme SCHNEIDER Denise de Nagem, inscrite au cadastre comme suit :
Pré, sis section B de Nagem au lieu-dit "Pullgaass", numéro cadastral 991/2753 ;
- Approbation de la convention relative au service "Night Rider", signée le 1^{er} mars entre l'administration communale de Redange/Attert, représentée par son collège des bourgmestre et échevins actuellement en fonction et la société Sales-Lentz Autocars (SLA) S.A., établie à L-4901 Bascharage, ZI Bommelscheuer, représentée par Monsieur Sam SALES, Directeur Général, pour la durée d'une année avec renouvellement par tacite reconduction ;
- Approbation du contrat du 20 février 2024 conclu entre la commune de Redange/Attert, représentée par son collège des bourgmestre et échevins et Mme Nicole SCHAACK d'Elz concernant l'enlèvement d'arbres existants, la plantation et l'entretien d'arbres fruitiers à haute tige et le renouvellement éventuel d'une clôture sur les fonds inscrits au cadastre comme suit : Commune de Redange/Attert, section C d'Ospern, au lieu-dit «rue de Redange», numéro 716/2886.

Fixation du prix de vente d'un livre intitulé Kropemann-Fest und Kropemann-Theater in Redingen/Attert 2018-2023

Décision d'arrêter le prix de vente du livre « Kropemann-Fest und Kropemann-Theater in Redingen/Attert 2018-2023» réalisé par M. Jean NEHRENHAUSEN en collaboration étroite avec l'administration communale de Redange/Attert, à 75,00.- € par exemplaire.

Allocation de jetons de présences aux membres des commissions légales et consultatives communales

Fixation des jetons de présence, revenant aux présidents et secrétaires des commissions consultatives communales de la commune de Redange/Attert, à 50 € TTC par séance , et ceux revenant aux membres des commissions consultatives communales de la commune de Redange/Attert, à 30 € TTC par séance, avec effet rétroactif au 1 janvier 2024 et pour un maximum de 4 séances par an.

Fixation de l'indemnité relative aux frais de distribution des fiches de recensement et des convocations pour les élections

Fixation des indemnités revenant aux agents distribuant au nom et pour le compte de la commune, des fiches de recensement et des convocations pour les élections à :

- 30.-/heure pour la distribution des convocations aux élections ;
- 30.-€/heure pour la distribution de documents relatifs au recensement, autres que ceux rémunérés par l'Etat.

Décision de vendre la friterie mobile

Décision de vendre la friterie mobile au prix de 4.000.-€.

Approbation d'un règlement relatif à la sécurité et à la discipline pour le transport scolaire

Suite aux constats réguliers de manquements de discipline lors du transport scolaire, un règlement relatif à la sécurité et à la discipline pour le transport scolaire a été arrêté.

Une copie du règlement en question peut être demandée auprès du secrétariat communal.

Adaptation des critères concernant les cadeaux à allouer lors de la célébration de mariages ou d'anniversaires de résidents ;

Adaptation des critères concernant les cadeaux à allouer lors de la célébration de mariages ou d'anniversaires de résidents, comme suit :

- Un cadeau d'une valeur maximale de 150.- €/htva sera offert à chacun des résidents fêtant ses 85, 90, 95, 100, 101, 102, 103, 104, 105 ans et plus ;
- Un arrangement de fleurs d'une valeur maximale de 50.-€/htva sera remis à chaque couple célébrant son mariage civil à la maison communale.

Décision d'adhésion de la commune d'Ell au Syndicat Intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature

Approbation de l'Adhésion de la Commune d'Ell au Syndicat Intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature.

Approbation du budget rectifié de l'année 2023 et du projet de budget de l'année 2024 de l'Office Social du Canton de Redange

Approbation du budget rectifié 2023 et le budget 2024 de l'Office Social du canton de Redange, OS CARE, comme suit :

BUDGET RECTIFIE 2023	Service ordinaire	Service extraordinaire
TOTAL DES RECETTES	2.295.386,89.-	25.005,32.-
TOTAL DES DEPENSES	2.191.022,98.-	22.774,47.-
BONI PROPRE A L'EXERCICE	104.363,91.-	2.230,85.-
MALI PROPRE A L'EXERCICE		
BONI DU COMPTE 2022	66.516,21.-	367.482,53.-
MALI DU COMPTE 2022	0,00.-	0,00.-
BONI GENERAL	170.880,12.-	369.713,38.-
MALI GENERAL		
TRANSFERT	0,00.-	0,00.-
de l'ordinaire à l'extraordinaire		
BONI PRESUME FIN 2023	170.880,80.-	369.713,38.-

MALI PRESUME FIN 2023	0,00.-	0,00.-
BUDGET 2024	Service ordinaire	Service extraordinaire
TOTAL DES RECETTES	2.659.639,34.-	27.569,70.-
TOTAL DES DEPENSES	2.659.639,34.-	23.799,86.-
BONI PROPRE A L'EXERCICE		3.769,84.-
MALI PROPRE A L'EXERCICE		
BONI PRESUME FIN 2023	170.880,12.-	373.483,22.-
MALI PRESUME FIN 2023	0,00.-	0,00.-
BONI GENERAL	170.880,12.-	468.489,92.-
MALI GENERAL	0,00.-	0,00.-
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	0,00.-	0,00.-
BONI DEFINITIF	170.880,12.-	373.483,22.-
MALI DEFINITIF		

Dénomination de la chaussée du lotissement dans l'Allée des Tilleuls à Redange/Attert

Décision de dénommer la chaussée du nouveau lotissement « Allée des Tilleuls » à Redange/Attert : « Cité Kropemann ».

Adaptation du règlement général de circulation

Approbation de différentes modifications au règlement communal de circulation. Une copie du règlement adapté peut être demandée auprès du secrétariat communal.

Signature d'une autorisation pour le receveur communal d'entamer les poursuites judiciaires contre différents débiteurs de la commune

Le conseil a autorisé, à l'unanimité, par sa signature, le receveur communal, d'entamer les poursuites judiciaires contre différents débiteurs de la commune.